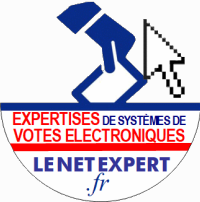


Télémédecine : l'échange de données de santé est-il autorisé ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Le Net Expert INFORMATIQUE Protection des données personnelles Sécurité Informatique - Cybercriminalité vous informe...	#Télémédecine : l'échange de données de santé est-il autorisé ?				
Les professionnels de santé (médecins, infirmiers etc.) participant à un acte de télémédecine peuvent échanger des informations sur le patient, sauf opposition de celui-ci. Le patient doit avoir été informé au préalable de l'utilisation de la télémédecine et des actes ou examens médicaux qui seront réalisés de cette façon. La réponse à la question : L'échange de données de santé est-il autorisé ? est donc Oui.					

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été
Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

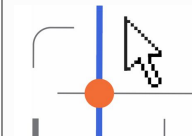
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : CNIL

Notre avis sur le choix des logiciels de sécurité | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
		Notre avis sur le choix des logiciels de sécurité			



[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

1.
http://assiste.com.free.fr/p/abc/a/pirates_informatiques.html
2.
<http://www.imprimer-dematerialiser.fr/la-cybercriminalite-2015-en-8-chiffres>

Conservez une preuve en vue d'une plainte à la CNIL



LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES



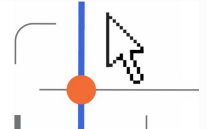
LE NET EXPERT
fr



LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITE



LE NET EXPERT
FORMATIONS



LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES

Denis JACOPINI



vous informe

Conservez une
preuve en vue
d'une plainte à
la CNIL

Lorsque vous adressez une plainte en ligne à la CNIL, vous devez obligatoirement joindre une copie de vos démarches préalables auprès du site / responsable du fichier. Lorsque ces démarches s'effectuent depuis un site internet ou par sms, voici comment réaliser une « capture d'écran » selon le terminal que vous utilisez.

Réaliser une capture d'écran depuis un ordinateur

Depuis un PC

Réalisez une capture d'écran à l'aide de la touche « impr écran » en haut à droit de votre clavier (PC). Puis ouvrez un document (traitement de texte, paint ou courrier électronique) pour coller cette copie d'écran puis l'enregistrer.

Depuis un Mac

Pressez simultanément les touches Cmd + MAJUSCULE + 4. Ouvrez un document word, ou un courrier électronique pour le coller votre copie d'écran dans le corps de votre document ou de votre message, puis « enregistrer ».



Outre les outils et logiciels mis à disposition sur votre ordinateur, il existe des extensions gratuites (Screengrab, PageSaver...) à installer directement sur votre navigateur. Correctement paramétrées, celles-ci permettent de dater automatiquement une copie d'écran (page complète, visible ou sélection).

Cas d'utilisation :

un site internet dispose de deux mois pour répondre à votre demande d'opposition. Passé ce délai, vous pouvez solliciter la CNIL via une plainte en ligne. Il vous sera notamment demandé une capture d'écran justifiant votre démarche effectuée il y a plus de deux mois.

Réaliser une capture d'écran sur Smartphone ou tablette

A partir d'un terminal Android

Appuyez simultanément sur le bouton Marche/Veille et sur « Volume bas ». Maintenez ces boutons enfoncés jusqu'à ce que vous soyez notifié par un son ou une petite animation.



A partir d'un terminal Apple (iPhone ou iPad)

Appuyer simultanément et de manière brève sur le bouton « Menu » (ou bouton Home au milieu de l'iPhone) et le bouton « Verrouillage » (ou bouton Power au dessus de l'iPhone).



A partir d'un terminal Windows Phone

Appuyez simultanément sur les boutons « Marche /veille » et « Volume + » pour prendre une photo de votre écran.

A partir d'un smartphone Samsung

.



Pressez en même temps sur le bouton « Home » et le bouton « Power » puis maintenez ces boutons enfoncés jusqu'à la capture d'écran

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité,

certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

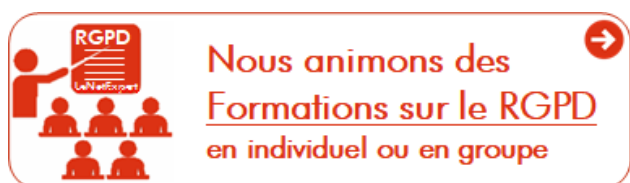
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique,

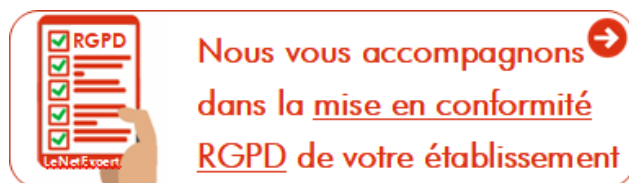
Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Nous animons des
Formations sur le RGPD
en individuel ou en groupe



Nous vous accompagnons
dans la mise en conformité
RGPD de votre établissement

Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur

la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

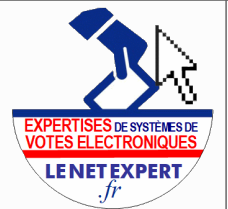
Original de l'article mis en page : Conservez une preuve en vue d'une plainte à la CNIL | CNIL

Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer



LE NET EXPERT
AUDITS & EXPERTISES



EXPERTISES DE SYSTEMES DE
VOTES ELECTRONIQUES
LE NET EXPERT
fr



RGPD
CYBER
LE NET EXPERT
MISES EN CONFORMITE



SPY DETECTION
Services de détection
de logiciels espions



LE NET EXPERT
FORMATIONS



LE NET EXPERT
ARNAQUES & PIRATAGES



Est-ce utile de former les salariés à la sécurité informatique ?

L'avènement du big data et de la mobilité modifient en profondeur l'utilisation des outils informatiques. Le chef d'entreprise doit donc adapter ses méthodes de management, pour éviter les débordements.

Le bon usage des outils est aujourd'hui un sujet de grande importance au sein des entreprises. Si bien que les dirigeants doivent adapter leurs techniques managériales.

Une simple clé USB branchée sur son ordinateur de bureau ou une pièce jointe malveillante ouverte sans précaution peuvent s'avérer catastrophiques pour les entreprises. Au travail, l'usage des outils informatiques doit être encadré. Au dirigeant de prendre ses responsabilités et d'expliquer à ses employés que l'on n'utilise pas un ordinateur au travail comme on le ferait à la maison. Une règle primordiale pour s'assurer du bon fonctionnement et de la sécurité des données de l'entreprise.

Responsabiliser les employés

« Au-delà de la formation des salariés, je préfère la notion de responsabilisation, nuance Philippe Soullier, dirigeant chez Valtus. Il y a un degré de confiance à donner. Chez nous par exemple, je ne vois aucun souci à ce qu'un employé consulte son mail personnel ou son compte Facebook. C'est un fait, nous sommes dans une époque où se développe une certaine confusion entre le temps de travail et la vie personnelle. Mais à partir du moment où le travail est correctement effectué, je n'y vois pas d'inconvénient. »

Les salariés disposent d'un certain degré de liberté, mais des limites sont fixées. « Sur la navigation, nous fermons évidemment l'accès à certains sites internet. Nos services informatiques bloquent par exemple la consultation des sites à caractère pornographique ». Outre cet exemple évident, la confiance joue à plein. « Nous disons aux salariés: 'c'est votre outil de travail, prenez-en soin !' », assure Philippe Soullier. Une stratégie managériale confortée par le fait que les salariés ne sortent pas de l'école: « Ils ne sont pas forcément technophiles et prennent moins de risques avec leurs outils professionnels que la 'génération Facebook' », admet Philippe Soullier.

Inciter à la prudence

Du côté de l'Anssi, l'Agence nationale de sécurité informatique, on aimerait voir se développer des « chartes de bonne conduite » dans les petites structures. « Ce travail commence par le haut de la chaîne. Les dirigeants doivent se montrer eux-mêmes irréprochables, sinon le message ne passe pas. Un dirigeant doit accepter de s'entendre dire non par un administrateur, précise Vincent Strubel, sous-directeur expertise au sein de l'agence. Il faut rester simple, pragmatique. On explique par exemple que l'on ne doit pas importer sa musique ou ses photos sur l'ordinateur de travail, que l'on ne réutilise pas constamment les mêmes mots de passe et qu'il ne faut surtout pas cliquer sur un lien quelque peu douteux. » Attention aussi aux connexions wifi dans les cafés lorsque la mobilité est de mise dans l'entreprise. « Il faut faire preuve de prudence dans toutes les situations », insiste-t-il.

La question du bon usage des outils informatiques est intimement liée aux enjeux de sécurité. Toujours chez Valtus: « Nos employés travaillent avec des entreprises. Ils reviennent chez nous en possession de données potentiellement sensibles. Ils doivent absolument comprendre que ce n'est pas parce que l'on peut en discuter au bureau que nos échanges ont un caractère public », raconte Philippe Soullier.

L'utilisation des adresses e-mail personnelles, le contenu même des messages doivent donc être maniés avec vigilance. Une précaution appuyée par Jan Villeminot, employé au service informatique de l'entreprise Intersec: « Les pirates informatiques savent parfaitement que la première faille d'une entreprise, c'est l'humain ».

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source :
http://www.lexpress.fr/high-tech/securite-informatique-dirigeants-formez-vos-salaries_1660968.html

**Denis JACOPINI sur Sud Radio
présente son livre
« CYBERARNAQUES : S'informer
pour mieux se protéger » et
répond aux questions de
Patrick ROGER**



DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Denis JACOPINI
sur Sud Radio
présente son
livre
« CYBERARNAQUES
: S'informer
pour mieux se
protéger » et
répond aux
questions de
Patrick ROGER

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire... Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire. »

Général d'armée (2S) Watin- Augouard

Commandez CYBERARNAQUES

DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques... et coûteuses.

Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !

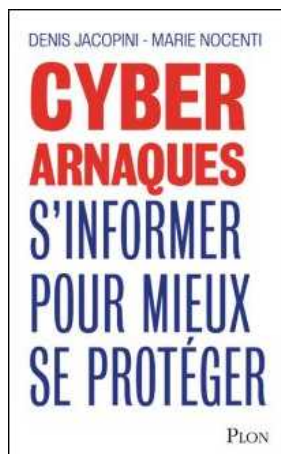
Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.

Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.

Marie Nocenti est romancière.

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Si un courriel personnel n'est pas identifié comme tel, l'employeur peut-il l'examiner ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
			Si un courriel personnel n'est pas identifié comme tel, l'employeur peut-il l'examiner ?		

Si un courriel personnel n'est pas identifié comme tel, l'employeur peut-il l'examiner ?

Si le courriel n'est pas intitulé «Personnel», mais, par exemple, «félicitations pour la naissance de...» Il est évident que c'est personnel.

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été

Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe

Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?

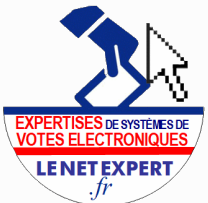
Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : *Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? – La Voix du Nord*

Une mairie peut-elle demander le numéro de sécurité sociale (NIR) des enfants en école primaire ? | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES LENETEXPERT.fr	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 LE NET EXPERT SPY DETECTION Services de detection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
 Denis JACOPINI 8 LE JT DENIS JACOPINI PAR TELEPHONE EXPERT INFORMATIQUE ASSUMEMENT, AUDITS DES TROUSSEAUX TOUT MONDE PRATIQUE L'ETAT DEMANDE ? 20:52 16.07 VOUS INFORME		Une mairie peut-elle demander le numéro de sécurité sociale (NIR) des enfants en école primaire ?			

Pour les inscriptions scolaires des enfants en école primaire (maternelle et élémentaire), les communes peuvent demander les informations suivantes : identité de l'enfant en âge scolaire :

- nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance, adresse ;
- identité et adresse du responsable légal ;
- profession du responsable légal ;
- classe de l'élève ;
- école fréquentée, s'il s'agit d'un établissement public,
- et date d'entrée dans cette école.

Les communes ne doivent pas enregistrer le numéro de sécurité sociale ni l'utiliser comme identifiant de l'élève.

Elles ne sont pas autorisées non plus à demander la copie de l'attestation de sécurité sociale.

En effet, cette information n'est d'aucune utilité pour les communes. Cette donnée ne peut pas non plus être collectée par l'école ou les instituteurs.

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



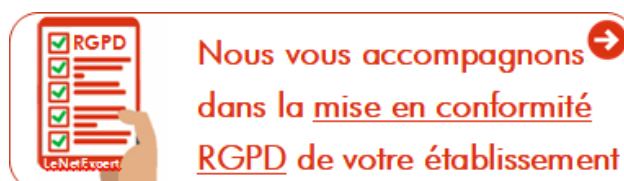
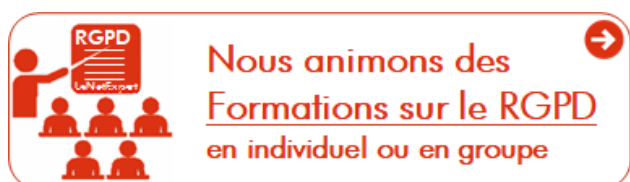
Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source :
[http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=23EEA0184FD81E5B5D9C191EA44B1EBD?name=Num%C3%A9ro+de+s%C3%A9curit%C3%A9+sociale+\(NIR\)+des+enfants+en+%C3%A9cole+primaire+%3A+une+mairie+peut-elle+le+demander+%3F&id=173](http://www.aide.cnil.fr/selfcnil/site/template.do;jsessionid=23EEA0184FD81E5B5D9C191EA44B1EBD?name=Num%C3%A9ro+de+s%C3%A9curit%C3%A9+sociale+(NIR)+des+enfants+en+%C3%A9cole+primaire+%3A+une+mairie+peut-elle+le+demander+%3F&id=173)

La cybercriminalité, un vrai risque pour les administrations | Denis JACOPINI

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
					
	La cybercriminalité, un vrai risque pour les administrations				

Alors que le numérique fait désormais partie intégrante de nos vies personnelles et professionnelles, la sécurité est trop rarement prise en compte dans nos usages.

Les nouvelles technologies, omniprésentes, sont pourtant porteuses de nouveaux risques pesant lourdement sur les collectivités.

Par exemple, les données les plus sensibles (fichiers administrés ou membres, contrats, projets en cours...) peuvent être dérobées par des attaquants informatiques ou récupérées en cas de perte ou vol d'un ordiphone (smartphone), d'une tablette, d'un ordinateur portable...

La sécurité informatique est aussi une priorité pour la bonne marche des systèmes informatiques. Une attaque informatique sur un système peut causer la perte de contrôle, l'arrêt ou la dégradation des installations.

Ces incidents s'accompagnent souvent de sévères répercussions en termes de sécurité, de pertes économiques et financières et de dégradation de service et de l'image de la victime.

Ces dangers peuvent néanmoins être fortement réduits par un ensemble de bonnes pratiques, peu coûteuses et faciles à mettre en oeuvre dans votre collectivité.

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Quelques articles sélectionnés par notre Expert qui pourraient aussi vous intéresser :

[Les 10 conseils pour ne pas se faire «hacker» pendant l'été](#)

[Les meilleurs conseils pour choisir vos mots de passe](#)

[Victime d'un piratage informatique, quelles sont les bonnes pratiques ?](#)

[Victime d'usurpation d'identité sur facebook, tweeter ? Portez plainte mais d'après quel article de loi ?](#)

Attaques informatiques : comment les repérer ?

[block id="24760" title="Pied de page BAS"]

Source : Denis JACOPINI

Denis JACOPINI sur C8 explique comment se protéger des arnaques Internet à l'occasion de la sortie de son livre « CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger » dans l'émission « C'est que de la télé! » avec Valérie BENAÏM



DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Denis JACOPINI sur
C8 explique
comment se
protéger des
arnaques
Internet à
l'occasion de
la sortie de
son livre «
CYBERARNAQUES
S'informer
pour mieux se
protéger »
dans
l'émission «
C'est que de
la télé! »
avec Valérie
BENAIM

A l'occasion de la sortie de son livre « CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger », Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités :

7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec)
13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec)
19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec)
Plus ça va moins ça va ?
Peut-on acheter sur Internet sans risque ?
Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ?
Comment éviter de se faire arnaquer ?
Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ?
Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ?
Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ?

Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités. Vous remarquerez que Julien COURBET, l'animateur de cette émission, exceptionnellement absent était remplacé par Valérie BENAÏM. <https://youtu.be/lDw3kI7ra2s>

Internet et les réseaux sociaux ont envahi notre quotidien, pour le meilleur mais aussi pour le pire... Qui n'a jamais reçu de propositions commerciales pour de célèbres marques de luxe à prix cassés, un email d'appel au secours d'un ami en vacances à l'autre bout du monde ayant besoin d'argent ou un mot des impôts informant qu'une somme substantielle reste à rembourser contre la communication de coordonnées bancaires ? La Toile est devenue en quelques années le champ d'action privilégié d'escrocs en tout genre à l'affût de notre manque de vigilance. Leur force ? Notre ignorance des dangers du Net et notre « naïveté » face aux offres trop alléchantes qui nous assaillent.

« Puisse cet ouvrage avoir de nombreux lecteurs ! Il ne devrait pas plaire aux arnaqueurs, car il est un réquisitoire contre leur perfidie et, sans aucun doute, une entrave à leur chiffre d'affaire. »
Général d'armée (2S) Watin- Augouard

DENIS JACOPINI - MARIE NOCENTI

CYBER ARNAQUES S'INFORMER POUR MIEUX SE PROTÉGER

PLON

Plutôt qu'un inventaire, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, a choisi de vous faire partager le quotidien de victimes d'Internet en se fondant sur des faits vécus, présentés sous forme de saynètes qui vous feront vivre ces arnaques en temps réel. Il donne ensuite de précieux conseils permettant de s'en prémunir. Si vous êtes confronté un jour à des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous en protéger et en éviterez les conséquences parfois dramatiques... et coûteuses.

Un livre indispensable pour « surfer » en toute tranquillité !

Denis Jacopini est expert judiciaire en informatique, diplômé en cybercriminalité et en droit, sécurité de l'information et informatique légale à l'université de droit et science politique de Montpellier.

Témoin depuis plus de vingt ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus soigneusement élaborées, il apprend aux professionnels à se protéger des pirates informatiques.

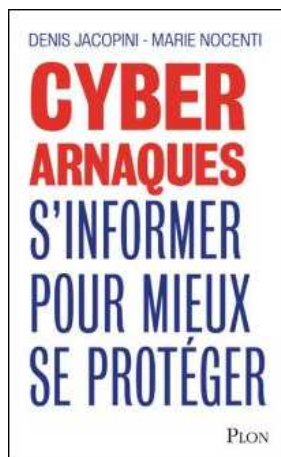
Marie Nocenti est romancière.

Commandez CYBERARNAQUES sur le site de la FNAC

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

CYBERARNAQUES - S'informer pour mieux se protéger (Le Livre)

Denis JACOPINI Marie Nocenti (Plon) ISBN : 2259264220



Denis Jacopini, expert judiciaire en informatique diplômé et spécialisé en cybercriminalité, raconte, décrypte et donne des parades contre toutes les cyberarnaqes dont chacun peut être victime.

Il est témoin depuis plus de 20 ans d'attaques de sites Internet, de piratages d'ordinateurs, de dépouillements de comptes bancaires et d'autres arnaques toujours plus sournoisement élaborées.

Parce qu'il s'est rendu compte qu'à sa modeste échelle il ne pourrait sensibiliser tout le monde au travers des formations et des conférences qu'il anime en France et à l'étranger, il a imaginé cet ouvrage afin d'alerter tous ceux qui se posent la question : Et si ça m'arrivait un jour ?

Plutôt que de présenter une longue liste d'arnaqes Internet recensées depuis plusieurs années, Denis Jacopini, avec la collaboration de Marie Nocenti, auteur du roman Le sourire d'un ange, a souhaité vous faire partager la vie de victimes d'arnaqes Internet en se basant sur des faits réels, présentés sous forme de nouvelles suivies de recommandations pour s'en prémunir. Et si un jour vous rencontrez des circonstances similaires, vous aurez le réflexe de vous méfier sans risquer de vivre la fin tragique de ces histoires et d'en subir les conséquences parfois dramatiques.

Pour éviter de faire entrer le loup dans votre bergerie, il est essentiel de le connaître pour le reconnaître !

Commandez sur Fnac.fr

<https://www.youtube.com/watch?v=lDw3kI7ra2s>

06/04/2018 A l'occasion de la sortie de son livre "CYBERARNAQUES : S'informer pour mieux se protéger", Denis JACOPINI répond aux questions de Valérie BENHAÏM et ses 4 invités : 7 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2010 (Symantec) 13,8 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2016 (Symantec) 19,3 Millions de victimes de la Cybercriminalité en 2017 (Symantec) Plus ça va moins ça va ? Peut-on acheter sur Internet sans risque ? Si le site Internet est à l'étranger, il ne faut pas y aller ? Comment éviter de se faire arnaquer ? Comment on fait pour renifler une arnaque sur Internet ? Comment avoir un coup d'avance sur les pirates informatiques ? Quelle est l'arnaque qui revient le plus souvent ? Denis JACOPINI vous répond sur C8 avec Valérie BENHAÏM et ses invités.

Commandez sur Fnac.fr

https://youtu.be/usg12zkRD9I?list=UUoHqj_HKcbzRuvIPdu3FktA

12/04/2018 Denis JACOPINI est invité sur Europe 1 à l'occasion de la sortie du livre "CYBERARNAQUES S'informer pour mieux se protéger"

Comment se protéger des arnaques Internet

Commandez sur amazon.fr



Je me présente : Denis JACOPINI. Je suis l'auteur de ce livre coécrit avec Marie Nocenti, romancière.

Pour ma part, je suis Expert de justice en informatique spécialisé en cybercriminalité depuis 1996 et en protection des Données à Caractère Personnel.

J'anime des formations et des conférences sur le RGPD et la Cybercriminalité pour aider les organismes à se protéger des pirates informatiques et à se mettre en conformité avec la réglementation autour du numérique (dont le RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données).

Commandez sur [Fnac.fr](https://www.fnac.fr)

Source : *Cyberarnaques S'informer pour mieux se protéger – broché – Denis Jacopini, MARIE NOCENTI – Achat Livre – Achat & prix | fnac*

Les documents enregistrés dans un fichier « Mes documents », sont-ils inaccessibles à l'employeur ?

Notre métier en RGPD et en CYBER : Auditer, Expertiser, Accompagner, Former et Informer					
 LE NET EXPERT AUDITS & EXPERTISES	 LE NET EXPERT EXPERTISES DE SYSTEMES DE VOTES ELECTRONIQUES	 LE NET EXPERT RGPD CYBER MISES EN CONFORMITE	 SPY DETECTION Services de détection de logiciels espions	 LE NET EXPERT FORMATIONS	 LE NET EXPERT ARNAQUES & PIRATAGES
				Les documents enregistrés dans un fichier « Mes documents », sont-ils inaccessibles à l'employeur ?	

Les documents enregistrés dans un fichier « Mes documents », sont-ils inaccessibles à l'employeur ?

« Mes documents » est un terme générique. C'est encore une fois la mention « Personnel » qui permet de protéger un dossier ou un fichier. L'employeur ne peut donc pas en faire état, au risque d'avoir à payer des dommages et intérêts à son salarié. »

Accompagnant depuis 2012 de nombreux établissements, Denis

JACOPINI, Expert informatique diplômé en cybercriminalité, certifié en gestion des risques sur les systèmes d'information (ISO 27005) et formé par la CNIL depuis 2011 sur une trentaine de thèmes, est en mesure de vous accompagner dans votre démarche de mise en conformité RGPD.



Besoin d'un expert pour vous mettre en conformité avec le RGPD ?

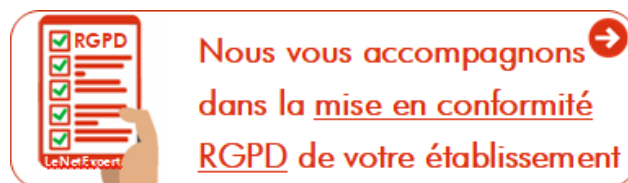
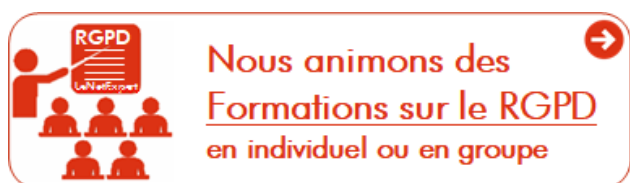
Contactez-nous

Accompagné de son équipe d'auditeurs et de formateurs, notre Expert, Denis JACOPINI est spécialisé en cybercriminalité et en protection des Données à Caractère Personnel, formateur depuis 1998 et consultant depuis 1996. Avec bientôt une **expérience d'une dizaine d'années** dans la mise en conformité avec la réglementation relative à la Protection des Données à

Caractère Personnel, de formation d'abord technique, Correspondant CNIL en 2012 (CIL : Correspondant Informatique et Libertés) puis en 2018 Délégué à la Protection des Données, en tant que praticien de la mise en conformité et formateur, il lui est ainsi aisé d'accompagner les organismes dans leur démarche de **mise en conformité avec le RGPD**.

« Mon objectif, vous assurer une démarche de mise en conformité validée par la CNIL. ».

Nous vous aidons à vous mettre en conformité avec le RGPD de 2 manières :



Quelques articles sélectionnés par nos Experts :

Comment se mettre en conformité avec le RGPD

Accompagnement à la mise en conformité avec le RGPD de votre établissement

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Comment devenir DPO Délégué à la Protection des Données

Des guides gratuits pour vous aider à vous mettre en conformité avec le RGPD et la CNIL

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

[block id="24761" title="Pied de page HAUT"]

Source : *Connaissez-vous vos droits sur les données personnelles au travail (VRAI-FAUX) ? – La Voix du Nord*